



**MINISTÈRE
DES GRANDS TRAVAUX,
DE L'ÉQUIPEMENT,
en charge des transports terrestres
et maritimes et de la décentralisation (MGT)**

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E



**DIRECTION POLYNÉSIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la préparation, la passation et le suivi du marché relatif à l'élaboration du schéma directeur de la desserte maritime intérieure de la Polynésie française

N°2026-04-MGT-DPAM

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTEE – (MAPA)

en application de l'article LP 321-1 et suivants du Code Polynésien des Marchés Publics

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1. Informations relatives au maitre d'ouvrage	3
2. Contexte et objet de la consultation.....	3
3. Gouvernance	5
4. Documents mis à disposition	5
5. Lieux d'exécution	5
6. Deroulement de la mission	5
7. Phase 1 : Cadrage et analyse documentaire	7
8. Phase 2 : Définition des attendus du rédacteur du Schéma Directeur 2027-2037	8
9. Phase 3.1 : Assistance à la rédaction du marché d'élaboration du Schema Directeur 2027-2037	8
10. Phase 3.2 : Assistance à l'analyse des offres du marché d'élaboration du Schéma Directeur 2027-2037	9
11. Phase 4 : Assistance au suivi de l'elaboration et de la rédaction du Schéma Directeur 2027-2037	9

1. INFORMATIONS RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE

A. CATEGORIE A LAQUELLE APPARTIENT L'ACHETEUR PUBLIC

Polynésie française.

B. NOM ET COORDONNEES DE L'ACHETEUR

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes

Fare Ute, voie M, n°12, Immeuble SAT NUI, Papeete

B.P 9005, 98716 Pirae

Tahiti - Polynésie française

Téléphone : (+689) 40 46 80 19

Télécopie : (+689) 40 48 37 92

Courriel : accueil.dpam@administration.gov.pf

C. AUTORITE COMPETENTE POUR MENER LES OPERATIONS DE PASSATION ET DE SIGNATURE DU MARCHE

Directrice de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes au nom du Ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports, terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT).

2. CONTEXTE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Le schéma directeur de la desserte maritime interinsulaire (2015-2025), conduit par la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes, est arrivé à son terme l'an dernier. La présente consultation a pour objet la mission **l'assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) pour la préparation, la passation et le suivi d'exécution du marché relatif à l'élaboration du prochain schéma directeur (2027-2037) de la desserte maritime intérieure de la Polynésie française porté par la **Direction Polynésienne des Affaires Maritimes** (DPAM).

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes est le maître d'ouvrage de l'opération.

Pour rappel, le présent marché n'a pas pour objet de rédiger le Schéma Directeur 2027-2037.

A. CONTEXTE ET ENJEUX

La Polynésie française présente des spécificités géographiques et démographiques exceptionnelles qui fondent la complexité et l'enjeu stratégique de ses transports interinsulaires. Son territoire s'étend sur 5 millions de km² — une superficie comparable à celle de l'Europe — pour une surface terrestre de seulement 4 100 km². Sur les 118 îles que compte la Polynésie française, 76 sont habitées, pour une population d'environ 280 000 habitants, dont près de 75 % résident sur l'île de Tahiti. Près de 33 500 habitants vivent à plus de 500 km de Papeete, répartis principalement dans les Marquises, les Tuamotu et les Australes.

L'absence de continuité terrestre sur ce territoire rend les transports maritimes interinsulaires essentiels à la vie des populations : ils constituent le seul lien régulier entre Tahiti et de nombreuses îles pour l'acheminement des marchandises, des produits de première nécessité, du carburant, mais aussi pour les déplacements des personnes, les évacuations sanitaires (EVASAN) et les transports

scolaires. Cette réalité confère à la politique des transports maritimes interinsulaires une dimension de service public essentiel, bien au-delà d'une simple logique de mobilité.

La Polynésie française s'est dotée, en septembre 2015, d'un premier Schéma Directeur des déplacements durables interinsulaires couvrant la période 2015-2025. Ce document stratégique visait notamment à renforcer le rôle d'Autorité Organisatrice des Transports du Pays, améliorer l'efficacité et l'intermodalité des dessertes, et favoriser le développement économique des archipels. Au cœur de ce schéma figurait un enjeu majeur : le renouvellement de la flotte maritime.

La Direction Polynésienne des Affaires Maritimes a ainsi pour projet de publier son prochain Schéma Directeur au cours de l'année 2027. Préalablement à cette publication, et compte tenu de la complexité des enjeux à instruire et de la nécessité de disposer d'un cahier des charges technique rigoureux pour la consultation à venir, la DPAM souhaite se faire accompagner par un prestataire spécialisé dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

B. UN NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE POUR LA PERIODE 2027-2037

Le futur Schéma Directeur 2027-2037 établira de nouveaux objectifs et orientations par rapport à son prédécesseur. Là où le SD 2015-2025 était essentiellement centré sur le renouvellement du matériel naval et la mise en place d'un cadre réglementaire, le prochain schéma doit porter une ambition stratégique de nouvelle génération, articulée autour des **objectifs et orientations suivants (sans qu'il n'y ait d'ordre de priorité)** :

1. **Identifier les attentes des habitants des îles en approvisionnement fret et passagers ;**
2. **Veiller à la rentabilité de l'exploitation des navires** par les armateurs sans impacter les tarifs en vigueur, déjà élevés pour les populations dans les îles ;
3. **Axer vers la décarbonation** des déplacements maritimes ;
4. **Assurer une convergence des politiques publiques** en matière de mobilités intérieures ainsi que tous les autres aspects qui peuvent être liés à cet objet ;
5. **Favoriser et renforcer l'utilisation des outils numériques** liés aux mobilités maritimes et favoriser la dématérialisation en adéquation avec les moyens dont disposent les habitants des îles éloignées de Tahiti ;
6. **Mettre en place des indicateurs de mesures quantitatifs et qualitatifs, ainsi que de saturation et identifier les seuils de tolérance** en lien avec les objectifs fixés dans le Schéma directeur ;
7. **Analyser, modéliser et structurer la politique tarifaire par typologie de navire ;**
8. **Favoriser l'intermodalité ;**
9. **Soutenir et accompagner la montée en compétences des marins polynésiens.**

C. RECOURS A UNE MISSION D'AMO

Le présent marché constitue la première phase d'un dispositif en deux temps. Il a pour objet de sélectionner un prestataire capable d'assister la DPAM, tel un chef de projet, dans la définition précise du périmètre, du contenu et des attendus du futur Schéma Directeur, et d'élaborer les pièces techniques de la consultation qui en découlera. De plus, cet AMO procédera au suivi de l'exécution du marché ayant pour objet la rédaction du Schéma Directeur.

Ce premier marché d'AMO est donc préalable et distinct du marché de réalisation du Schéma Directeur lui-même, qui fera l'objet d'une consultation ultérieure.

3. GOUVERNANCE

A. COPIL

Le Comité de Pilotage aura pour mission d'arbitrer sur les points et questions structurants, de valider les livrables de chaque phase et de trancher les éventuels points de blocage durant l'avancement de l'élaboration du Schéma Directeur.

Le titulaire du marché sera sollicité afin d'obtenir de sa part des recommandations relatives à la composition du présent comité et ce en concertation avec l'acheteur. La composition du présent comité sera arrêtée à l'issue de l'attribution du marché.

B. COTECH

Le Comité Technique aura pour mission de suivre l'avancement des travaux, d'analyser les livrables produits par le titulaire, de formuler des avis et recommandations techniques et de préparer les arbitrages soumis au Comité de Pilotage durant l'élaboration du Schéma Directeur.

Le titulaire du marché sera sollicité afin de formuler des recommandations relatives à la composition du présent comité, en concertation avec l'acheteur. La composition du présent comité sera arrêtée à l'issue de l'attribution du marché.

4. DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

La DPAM mettra à disposition du titulaire du marché les documents suivants :

- Schéma Directeur (2015 – 2025) ;
- Rapports et bilan dessertes maritimes (2025) ;
- Atlas de la DPAM ;
- Statistiques ;
- Règlementations du transport ;
- Études technico-économiques sur la desserte maritime de Tahiti Sud et Punaauia ;
- Ensemble d'études relatives à la desserte intra-archipel ISLV ;
- Tout autre document jugé utile par l'acheteur.

5. LIEUX D'EXÉCUTION

Tahiti, Polynésie française

Pendant l'exécution de la prestation, l'organisme acheteur pourra exiger que le titulaire soit présent dans ses locaux lorsqu'il le jugera nécessaire.

6. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission est organisée en quatre phases successives, dont une phase avec deux sous-phases.

Le titulaire agit comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la DPAM afin de préparer, structurer et sécuriser le futur marché relatif à l'élaboration du Schéma Directeur du Transport Maritime Intérieur de la Polynésie française pour la période 2027-2037, ainsi qu'assurer le suivi de son exécution.

Le titulaire n'a pas vocation à réaliser le diagnostic du transport maritime intérieur polynésien, cette mission relevant du futur titulaire du marché d'élaboration du Schéma Directeur.

A la notification du marché, une réunion de lancement sera programmée afin d'ajuster le planning prévisionnel d'exécution indiqué ci-dessous.

A. PLANNING PREVISIONNEL D'EXECUTION

PHASES	DURÉE MAXIMUM	ÉCHEANCE
N°1 : Cadrage de la mission et analyse documentaire	4 semaines	3 ^{ème} trimestre 2026
N°2 : Définition des attendus du rédacteur du Schéma Directeur	4 semaines	4 ^{ème} trimestre 2026
N° 3.1 : Rédaction des pièces techniques (CCTP, Annexe financière)	4 semaines	1 ^{er} trimestre 2027
N°3.2 : Analyse des offres et participations aux CAO	4 semaines	1 ^{er} trimestre 2027
N°4 : Suivi de l'élaboration et de la rédaction du Schéma Directeur	34 semaines	Dernier semestre 2027
Durée totale prévisionnelle du marché :	50 semaines	Dernier semestre 2027

Les échéances de ce planning prévisionnel ne sont pas définitives et pourront faire l'objet d'ajustement en cours d'exécution du marché en fonction de l'avancement de l'exécution des prestations.

Le candidat s'engage sur les délais indiqués dans son Acte d'Engagement, dans le respect des durées maximums plafonnées.

B. PLANNING PREVISIONNEL DES REUNIONS

Le planning prévisionnel des réunions de travail prévues entre l'acheteur et le titulaire est le suivant :

PHASES	OBJET	FREQUENCE ESTIMEE	DUREE ESTIMEE/ RÉUNION	LIEU
Démarrage	Réunion de démarrage/lancement : fixation du planning et définition des axes d'analyse	1 sur la durée du marché	2h	Salle de Réunion de la DPAM
1	Point d'étape technique/bilan	4 maximum sur la durée de la phase	2h	Salle de Réunion de la DPAM
2	Structuration des attendus du rédacteur, identification des axes stratégiques	4 maximum sur la durée de la phase	2h	Salle de Réunion de la DPAM
3.1	Point de relecture CCTP	4 maximum sur la durée de la phase	2h	Salle de Réunion de la DPAM
3.2	Restitution de l'analyse des offres et participation aux CAO	4 maximum sur la durée de la phase	2h	Salle de Réunion de la DPAM
4	Réunion de suivi pendant l'élaboration du Schéma Directeur	A minima 1 par mois	1h	Salle de Réunion DPAM

A noter que durant l'exécution du marché d'élaboration du Schéma Directeur 2027-2037, sera prévu :

- 1 COPIL tous les 2 mois.
- 1 COTECH mensuel.

Ce planning prévisionnel de réunion n'est pas définitif et pourra faire l'objet d'ajustement en cours d'exécution du marché en fonction de l'avancement de l'exécution des prestations.

7. PHASE 1 : CADRAGE ET ANALYSE DOCUMENTAIRE

A. OBJET DE LA MISSION

La phase de cadrage a pour objet de permettre au titulaire de prendre connaissance du contexte général de l'opération et des attentes du maître d'ouvrage. Elle aura également pour but de définir les enjeux, problématiques et thèmes devant obligatoirement être étudiés dans le cadre du futur Schéma Directeur.

Cette phase n'a pas pour objet de réaliser un diagnostic complet mais de définir le contenu du futur diagnostic qui sera réalisé dans le cadre du marché d'élaboration du Schéma Directeur.

B. PRESTATIONS ET DOCUMENTS ATTENDUS

1. PRESTATIONS ATTENDUES

- Analyse l'ensemble des documents mis à disposition ;
- Identification des principales parties prenantes ;
- Proposition d'organisation générale de la mission ;
- Réalise une analyse critique du Schéma Directeur 2015-2025 (analyse des écarts entre objectifs fixés et résultats obtenus) ;
- Identifie les enjeux émergents en faveur du développement du transport maritime ;
- Identifie les politiques publiques connexes ;
- Propose le périmètre d'étude du futur Schéma Directeur ;
- Identifie les acteurs institutionnels et socio-économiques à consulter ;
- Élaboration du calendrier prévisionnel détaillé.

2. DOCUMENTS A REMETTRE

- Une note de cadrage méthodologique ;
- Un planning détaillé de réalisation ;
- Un rapport d'analyse préalable comprenant :
 - les enjeux identifiés ;
 - les problématiques à traiter ;
 - les thématiques obligatoires ;
 - les recommandations de cadrage.
- Une note d'identification des risques le cas échéant et points de vigilance notamment au regard des objectifs définis du Schéma Directeur 2015-2025.

8. PHASE 2 : DEFINITION DES ATTENDUS DU REDACTEUR DU SCHEMA DIRECTEUR 2027-2037

A. OBJET DE LA MISSION

Cette phase vise à définir précisément le contenu, les objectifs, les méthodes et les livrables qui seront exigés du futur titulaire du marché d'élaboration du Schéma Directeur.

B. PRESTATIONS ET DOCUMENTS ATTENDUS

1. PRESTATIONS ATTENDUES

Le titulaire du marché devra donner les définitions :

- du contenu du diagnostic ;
- des données à collecter ;
- des méthodes d'analyse ;
- des modalités de concertation ;
- des scénarios prospectifs ;
- des indicateurs de suivi ;
- des modalités d'évaluation ;
- des livrables attendus.

2. DOCUMENTS A REMETTRE

Un programme fonctionnel et méthodologique détaillé servant de base à la rédaction du futur marché de rédaction du Schéma Directeur.

9. PHASE 3.1 : ASSISTANCE A LA REDACTION DU MARCHE D'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR 2027-2037

A. OBJET DE LA MISSION

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la rédaction et la passation du marché d'élaboration du Schéma Directeur, a pour objet de préparer la consultation des entreprises, de manière telle que celles-ci puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces techniques et financières prévues au marché ainsi que des pièces élaborées par la maîtrise d'ouvrage en établissant et transmettant au maître d'ouvrage.

B. PRESTATIONS ET DOCUMENTS ATTENDUS

1. REDACTION DES PIECES TECHNIQUES DU DCE

L'AMO établit les documents techniques contractuels, notamment le CCTP et pièces écrites éventuelles (annexes diverses), au format (Word, Excel, etc.) souhaité par l'acheteur.

2. ÉTABLISSEMENT DES CADRES DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le titulaire transmet au maître d'ouvrage les cadres vierges de décomposition du prix global et forfaitaire, au format (Word, Excel, etc.) souhaité par l'acheteur.

3. CRITERES ET METHODOLOGIE D'ANALYSE

L'AMO assistera l'acheteur public au choix des critères d'analyse et leur pondération. Aussi, il proposera une méthodologie d'analyse au regard de ces critères, afin de préparer l'analyse des offres, au format (Word, Excel, etc.) souhaité par l'acheteur.

10. PHASE 3.2 : ASSISTANCE A L'ANALYSE DES OFFRES DU MARCHÉ D'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR 2027-2037

A. OBJET DE LA MISSION

L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour l'analyse des offres pour le marché de rédaction du Schéma Directeur, a pour objet de :

- Participer à l'ouverture des plis ;
- Analyser les offres des soumissionnaires ;
- Vérifier leur conformité ;
- Analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques ;
- Etablir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation. La partie financière de l'analyse comporte une comparaison des offres entre elles et l'estimation du coût des prestations ;
- Transmettre cette analyse au Maître d'ouvrage en format Excel et au format souhaité par l'acheteur ;
- Transmettre au maître d'ouvrage, au format Word, les éventuelles demandes de précisions à transmettre aux soumissionnaires dans le cadre de l'analyse de leurs offres ;
- Participer aux négociations éventuelles.

B. PRESTATIONS ET DOCUMENTS ATTENDUS

1. REDACTION D'UN TABLEAU D'ANALYSE DES OFFRES

L'AMO établit le tableau d'analyse des offres reçues et le complète en application des critères établis dans le Règlement de Consultation, en format Excel.

2. REMISE DU RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

L'AMO remet à la DPAM le formulaire de rapport d'analyse des offres, partie offre.

11. PHASE 4 : ASSISTANCE AU SUIVI DE L'ELABORATION ET DE LA REDACTION DU SCHEMA DIRECTEUR 2027-2037

A. OBJET DE LA MISSION

Le titulaire accompagne la DPAM pendant l'exécution du marché d'élaboration du Schéma Directeur.

Contenu de la mission de supervision :

- Organise et anime les réunions de pilotage (1 tous les 2 mois à minima) ;
- Organise et anime les réunions techniques (1 par mois à minima) ;
- Participation à des réunions intermédiaires ;

- Analyse des livrables remis par le titulaire du marché de rédaction du Schéma Directeur ;
- Vérification de leur conformité aux exigences contractuelles ;
- Formulation d'avis techniques ;
- Suivi de la prise en compte des observations formulées par la DPAM ;
- Assistance aux opérations de réception ;
- Relecture du Schéma directeur et annotations.

B. PRESTATIONS ET DOCUMENTS ATTENDUS

Liste des livrables à remettre à la maîtrise d'ouvrage :

- Compte rendu de réunions ;
- Compte rendu d'avancement ;
- Planning d'avancement mis à jour ;
- Schéma Directeur annoté ;
- Notes d'analyse ;
- Avis techniques ;
- Tableau de suivi des observations ;
- Rapport final de conformité.